Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260223-D202607-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt trois février à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 10 février 2026, complétée le 13 février 2026 salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU Gwénola SEIGNARD, Jany LE BEL, Martine MAIGNANT, Jean-Yves LE BOT, Xavier POULARD, Raquel MUNOZ, Hervé SABOT, David LANOE, Laurence HAAS-BAUMER, Marc LUMEAU, Magali LE CLAINCHE, Roselyne HAUGOMAT.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	**Mandataire**	**Date de procuration**
Karine PARIS,	Hélène FOURNEL	16/02/2026

N'ayant pas donné mandat de vote : François MAYEUX

Le conseil municipal a désigné, Laurence HAAS-BAUMER conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260223-D202607-DE

2026-07	**FINANCES/ JEUNESSE :** Renouvellement de la convention d'objectifs avec la Fédé pour l'animation et la promotion de l'animation jeunesse sur la commune

La commune de Saint-Jean-la-Poterie, en partenariat avec la commune de Peillac, a engagé depuis plusieurs années une politique active en faveur de la jeunesse, visant à favoriser l'épanouissement, l'autonomie et l'inclusion des jeunes âgés de 10 à 17 ans sur son territoire. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'intérêt général, conformément aux orientations définies par le projet éducatif local et les objectifs du Centre Social Intercommunal La Fédé.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a été conclue avec la **Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (Fédé)**, pour la période 2023-2025. Cette convention a permis la mise en œuvre d'actions structurantes, notamment :

- L'animation de l'espace jeunes ;
- La co-animation des instances de participation citoyenne (Conseil de Jeunes),…

Le bilan des actions menées au cours de la période écoulée a été jugé positif par les élus des deux communes, tant sur le plan quantitatif (fréquentation, diversité des publics) que qualitatif (cohérence avec les objectifs pédagogiques, implication des jeunes).
Ce constat justifie le renouvellement de la convention pour une nouvelle période triennale, couvrant les années **2026 à 2028**, afin d'assurer la continuité et la pérennité des dispositifs en place.

Cette convention prévoit une contribution financière annuelle de la commune, fixée à 14 525 € pour 2026, 14 883 € pour 2027 et 15 245 € pour 2028.
Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique intercommunale et partenariale plus large, en cohérence avec les orientations des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) en matière d'animation de la vie sociale et de soutien aux structures jeunesse.

CONSIDERANT que le bilan des actions menées au cours de la période 2023-2025 a démontré l'utilité sociale et l'efficacité des dispositifs mis en place, tant en termes de fréquentation que de qualité des animations proposées ;
CONSIDERANT que le renouvellement de cette convention pour la période 2026-2028 permettra d'assurer la continuité des actions en faveur des jeunes, tout en garantissant une meilleure prévisibilité financière pour les parties prenantes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** les modalités financières de la convention ci-annexée ;
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire**, ou son représentant, à signer ladite convention au nom de la commune de Saint-Jean-la-Poterie,

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 23 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE
R.F.
56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Laurence HAAS-BAUMER